

Motion 2439

afin d'employer exclusivement à Genève la méthode syllabique pour l'apprentissage de la lecture

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les récentes études scientifiques ayant démontré que la méthode syllabique est la seule capable d'écourter et de structurer l'apprentissage de la lecture auprès de tous les enfants ;
- que les cantons les plus performants en matière d'apprentissage de la lecture ont opté pour la méthode syllabique ;
- que les méthodes globale ou semi-globale ne donnent pas satisfaction ;
- que le choix est laissé par la CIIP entre méthode globale et méthode alphabétique, et que sa ligne n'est pas claire ;
- que le taux d'illettrisme stagne, voire augmente ;
- la réponse du DIP à la question écrite urgente QUE 700-A,

invite le Conseil d'Etat

à employer exclusivement dans toutes les écoles primaires genevoises la méthode syllabique d'apprentissage de la lecture.